Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260907-2026313CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
N° 2026/3/13
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi sept septembre, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 31 août 2026.
Publiée le 17 septembre 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves, MOREAU Sandrine, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : DENIAUD-QUREOMES Sylvie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : MOREAU Sandrine désignée à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Président donne connaissance d'une demande d'aide financière concernant Monsieur Ludovic NEDELLEC domicilié à Pléhédel, 112 Kercharlès. Un nid de frelons asiatique est installé dans sa propriété et il doit le faire détruire mais sa situation financière ne le lui permet pas. Un devis de 156 € a été établi par l'entreprise SARL Le Maréchal Florian entretien.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné ce dossier, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière exceptionnelle de 156 €uros (Cent cinquante-six €uros) à Monsieur Ludovic NEDELLEC.
- **DIT** que les crédits figurent au budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 – article 65134 et seront versés au destructeur sur présentation d'une facture et d'un RIB.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :